Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le Mise à jour le 06/11/2026
ID : 056-200067932-20261106-261106_DEC09-AU

BUREAU DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 30 octobre 2026 s'est réuni le novembre 2026, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents : VICE - PRESIDENTS

- Jean-Philippe PERIES - Maire d'ARRADON - Vice-Président
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY - Vice-Président
- Philippe SIMON - Conseiller délégué au Maire d'ELVEN -Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Benoît LALYS - Maire de PLESCOP - Vice-Président
- Pascal LE BOUEDEC - Maire de PLOEREN - Vice-Président
- Philippe TREMOUREUX - Maire de SAINT-ARMEL
- Thierry EVENO - Conseillé délégué au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Karine ALBANHAC -Maire de SAINT-NOLFF - Vice-Présidente
- Vincent CHARLIN - Adjoint au Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Clément LE FRANC - Maire de SENE - Vice-Président
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX-NOYALO - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT -Conseiller municipal au Maire de VANNES - Vice-Président
- Hortense DOUMIC-LE PAPE - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente

MEMBRES DU BUREAU

- Christophe BEDARD - Maire de BADEN
- Freddy JAHIER - Maire de COLPO
- Dominique LE MEUR - Maire de GRAND-CHAMP
- Claire BRABEC - Maire de LARMOR-BADEN
- Sandrine CADORET - Maire de LA TRINITE-SURZUR
- François LE VAILLANT - LE BONO
- Philippe GAIN - Maire de LE HEZO
- Isabelle LOUIS - Maire de LE TOUR-DU-PARC
- Lionel ULVOA - Maire de LOCMARIA - GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Stéphanie GUILLEMOT - Maire de PLOUGOUMELEN
- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE
- Jean-Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU
- Ludovic SAMSON - Maire de SULNIAC
- Jean-Michel CHOQUET - Maire de TREDION
- Gwénaël LE FLOCH - Maire de TREFFLEAN
- Fabien LE GUERNEVE - Conseiller délégué au Maire de VANNES

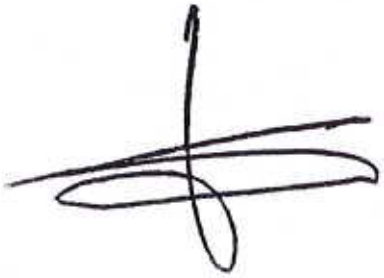
Ont été représentés :

- Olivier DENFER - Maire d'ARZON a été représenté par Caridad PELISSIER
- Hervé LE BOURDIEC - Maire de l'ILE D'ARZ a été représenté par Yann THORAVAL
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON a été représenté par Gaëlle GUILLO

Ont été excusés :

- Christophe TATTEVIN - Maire de l'ILE-AUX-MOINES
- Frédéric PINEL - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Chrystel DELATTRE - Conseillère déléguée au Maire de VANNES
- Michel GILLET - Conseiller délégué au Maire de VANNES
- Maxime HUGE - Conseiller délégué au Maire de VANNES
- Fabrice AMEDEO - Conseiller délégué au Maire de VANNES

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20261106-261106_DEC09-AU

SEANCE DU BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2026

SOLIDARITES, INSERTION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POLITIQUE DE LA VILLE – ACSOMUR - SUBVENTIONS

Le projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » est un dispositif expérimental national, visant à démontrer qu'à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, il est possible de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée, à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

L'association Nov'ita a porté la préfiguration du projet « Territoire zéro chômeur de longue durée » qui lutte contre la privation d'emploi à travers un projet de territoire sur le quartier de Ménimur à Vannes.

A l'issue, une Entreprise à But d'Emploi (EBE) a été créé et dénommé ACSOMUR ; elle recrute les Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE) volontaires de Ménimur en CDI à temps choisi, pour réaliser des services ou des produits utiles au territoire de Ménimur.

L'EBE ACSOMUR sollicite Golfe du Morbihan – Vannes agglomération pour l'attribution d'une subvention de 5 000€ au titre de l'année 2026.

Il est proposé :

- *d'attribuer à l'association dite « EBE ACSOMUR » une subvention de fonctionnement de 5 000 € ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE